



1^{ER} GRAND HAINAUT CARTO

Randonnée de navigation historique

Samedi 30 Avril 2022

REGLEMENT PARTICULIER

PRINCIPE :

L'ASA 59 – Hautmont et l'Écurie Grand Hainaut organisent le samedi 30 avril 2022, une randonnée de navigation historique, pour voitures anciennes, à parcours secret, basé sur la navigation routière. Il s'agit d'une épreuve sur routes ouvertes, en total respect des lois de circulation en vigueur, d'une distance totale d'environ 320 kilomètres. Elle se déroule avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route, ni la tranquillité des riverains.

La sécurité étant le point capital, n'oubliez pas que vous circulez sur des routes ouvertes à la circulation et régies par les Code de la Route. Votre participation ne vous accorde aucune priorité vis à vis des autres usagers de la route. Des contrôles de vitesse peuvent être organisés tout au long de l'épreuve. Ces contrôles auront lieu tout particulièrement lors de la traversée des agglomérations et aux endroits réputés dangereux mentionnés dans le roadbook. Par ailleurs l'organisation se réserve le droit d'exclure directement tout participant dont l'avance excessive traduit manifestement une conduite dangereuse.

PROGRAMME - HORAIRES

Ouverture des engagements	Dès publication du règlement particulier.
Clôture des engagements	Vendredi 22 avril 2022 à 24h00 ou dès le nombre maximum d'engagés atteint.
Publication de la liste des engagés	Lundi 25 avril 2022 à 20h00
Vérifications administratives et techniques	Samedi 30 avril 2022 de 9h00 à 11h00
Mise en Parc de départ obligatoire	Samedi 30 avril 2022 de 9h00 à 12h00 au plus tard.
Publication des heures et ordre des départs	Samedi 30 avril 2022 12h00 au Tableau d'affichage Officiel
Briefing participants obligatoire	Samedi 30 avril 2022 12h45 au podium.
Distribution du road book (Partie 1)	Samedi 30 avril 2022 13h15 au podium.
Départ de la randonnée	Samedi 30 avril 2022 13h30
Pause et repas offerts	Samedi 30 avril 2022 20h00
Distribution du road book (Partie 2)	Samedi 30 avril 2022 20h30
Arrivée de la randonnée	Samedi 30 avril 2022 23h00
Publication des résultats	1h30 au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH.
Remise des coupes	Dimanche 1 ^{er} Mai 1h30.

LIEUX :

Vérifications administratives et techniques	Port de plaisance, boulevard de l'écluse à Hautmont
PC Course	Siège ASA 59, Parc des cligneux à Hautmont
Tableau d'affichage officiel	Port de plaisance, boulevard de l'écluse à Hautmont
Parc fermé de départ	Port de plaisance, boulevard de l'écluse à Hautmont

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA 59-Hautmont et l'Ecurie Grand Hainaut organisent en double du 1^{er} Grand Hainaut Classic, une randonnée de navigation historique dénommée :

1^{er} GRAND HAINAUT CARTO

Comité d'Organisation

Président / Coordinateur général	Bruno BRISSART
Secrétaire / Responsable des solutions de chronométrage.	Laurent CHALIMONT
Trésorier / Gestion des inscriptions et relations avec les participants.	Christophe COPPENS
Coordinateur parcours et Natura 2000.	Jean Bernard SORRIAU
Secrétariat	Ecurie Grand Hainaut 17, rue du vieux chemin 59570 SAINT WAAST Mail : grandhainautclassic@gmail.com site internet : www.asa59-hautmont.com
Permanence pendant la randonnée	Port de plaisance, boulevard de l'écluse à Hautmont

VERIFICATIONS administratives et techniques

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 30 avril 2022 selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation (www.asa59-hautmont.com) entre 9h00 et 11h00 sous chapiteau au Port de plaisance, boulevard de l'écluse 59330 HAUTMONT.

Les participants devront présenter impérativement aux contrôles administratifs :

- L'original du certificat d'immatriculation du véhicule engagé
- L'original des permis de conduire (conducteur et navigateur si possesseur).
- L'original de l'attestation d'assurance de la voiture
- L'autorisation du propriétaire du véhicule engagé (si ce dernier n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'autorisation de participer au rallye signée des 2 parents ou du tuteur pour les mineurs (âge minimum 10 ans)
- L'original du contrôle technique

Les vérifications techniques des voitures auront lieu 15 minutes après la fin des vérifications administratives à la même adresse.

À l'issue des vérifications, les véhicules seront libres de se déplacer mais devront rentrer en Parc Fermé de départ avant 12h00 au plus tard.

Un briefing oral, sera organisé par le Directeur de Course au Podium situé Port de plaisance, boulevard de l'écluse à Hautmont le samedi 30 avril 2022 à 12^h45. Tous les équipages autorisés à participer à la randonnée sont tenus d'y assister.

ARTICLE 2. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une police d'assurance en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du code du sport et aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

ARTICLE 3. ENGAGEMENTS

DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au 1^{er} Grand Hainaut Carto doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le vendredi 22 avril 2022 24h00** à l'adresse suivante :

GHC – Christophe COPPENS 14, Rue Victor Hugo 59170 CROIX

Le nombre des engagés au 1^{er} Grand Hainaut Carto est fixé à 20 voitures maximum. Lorsque ce chiffre sera atteint les demandes suivantes seront inscrites sur la liste d'attente. Toutefois ce nombre limité à 60 pourra évoluer en fonction du nombre de participants au 1^{er} Grand Hainaut Classic.

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **130€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **260€**

Chèques à libeller à l'ordre de l'**Ecurie Grand Hainaut**. Ils seront encaissés le mardi 27 avril 2022.

Ces droits d'engagement comprennent :

- L'organisation générale de l'épreuve, l'encadrement sportif et logistique.
- 2 plaques de Rallye
- Les numéros de portières
- Les Road-Book
- Les 2 repas du samedi soir.
- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur conformément à l'application du décret 2006-554 du 16 Mai 2006.

Les repas supplémentaires (35€) sont à définir sur le bulletin d'inscription.

INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE PAIEMENT

Virement (justificatif d'exécution obligatoire) au nom de : **Ecurie Grand Hainaut**

Banque : Banque Populaire Nord - Croix

I.B.A.N : FR76 1350 7001 0931 8319 0217 236

B.I.C : CCBPFRPPLIL

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Remboursement des droits

Les organisateurs rembourseront les droits d'engagements :

- moins 20€ pour "Frais Administratifs", à tout concurrent, notifiant par écrit ou par mail, son forfait **avant le 26 Avril 2022 à 19h00**.
- moins 70€ pour "Frais Administratifs", à tout concurrent, notifiant par écrit ou par mail, son forfait **avant le 30 Avril 2022 à 9h00**.

En cas de forfait sans en avoir informé la permanence du rallye avant l'heure de convocation au contrôle administratif la totalité des droits d'engagement restera acquise à l'organisation.

Le remboursement sera effectué dans un délai maximum de 90 jours après la fin de l'épreuve.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement**.

EQUIPAGE

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement. Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, un équipier doit être titulaire du permis de conduire.

ORDRE DES DEPARTS

Les numéros de départ seront attribués en fonction de l'année de construction du véhicule, avec les plus petits numéros pour les véhicules les plus anciens. L'organisation se réserve le droit d'éventuellement attribuer des numéros prioritaires.

La première voiture du **1^{er} Grand Hainaut Carto** partira 10mn après la dernière voiture du **1^{er} Grand Hainaut Classic**.

L'ordre de départ étant fixé pour toute la journée, le départ après la pause du soir sera donc aussi donné dans cet ordre. Un participant qui aurait accumulé trop de retard sur l'après midi devra le signaler à l'organisation pour qu'une nouvelle heure de départ lui soit donnée afin de lui garantir un temps de pause raisonnable.

ARTICLE 4. VEHICULES AUTORISES A PARTICIPER

VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures de série conformes à la législation routière en France et construites au moins 15 ans avant le premier janvier de l'année en cours et les voitures d'exceptions.

L'organisateur se réserve le droit d'accepter une ou plusieurs voitures n'entrant pas dans les critères ci-dessus mais dont le caractère revêt un intérêt particulier pour la manifestation.

En outre, les voitures seront équipées :

- Ceintures de sécurité : obligatoires si le véhicule est muni, d'origine, de points d'ancrage correspondants.
- Gilets fluorescents : un par membre d'équipage obligatoire.
- Triangle obligatoire.

RAVITAILLEMENT

Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau. Les points de ravitaillement en carburant seront mentionnés dans le roadbook. Un tableau récapitulatif avec indication kilométrique entre chaque point y sera inséré

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif ou un communiqué au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

DESCRIPTION

Les normes sanitaires à la date du 1^{er} Grand Hainaut Carto seront respectées selon le décret ministériel.

Le 1^{er} Grand Hainaut Carto, d'une longueur totale d'environ 320,00 kms, est divisé en 1 étape et 3 sections. L'itinéraire-Horaire restera secret.

RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont **interdites**. Toute infraction entraînera une interdiction de participation sans remboursement.

CIRCULATION

Pendant toute la durée de la randonnée, les participants doivent respecter le Code de la Route. Ils devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations ou de zones habitées. Le Carnet d'Itinéraire indiquera les zones étroites et dangereuses, ainsi que les agglomérations, en limitant, le cas échéant, la vitesse.

L'Organisation sanctionnera les comportements abusifs, ceci pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

- 1ère infraction : pénalité de 120 points
- 2ème infraction : pénalité de 300 points
- 3ème infraction : disqualification possible

7. DEROULEMENT DE LA RANDONNEE

DEPART

L'intervalle de départ entre chaque voiture sera d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité de la randonnée, le Directeur de Course pourra réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

Tout retard imputable aux équipages pour se présenter au départ de l'épreuve entraînera une pénalisation de 1 point par minute (maxi : 30 points). Au-delà de 30 minutes, le départ pourra être refusé aux équipages

ZONE D'ÉTALONNAGE

Les distances relevées par l'organisation feront office d'unique référence. A la sortie d'Hautmont, un secteur de plus de 3 Kms repéré précisément, servira de base d'étalonnage pour le réglage des instruments de mesure. Une semaine avant le rallye, le détail de ladite Zone sera disponible sur le site internet de l'organisation (www.asa59-hautmont.com)

DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA.

Les postes de contrôle commenceront à fonctionner au moins 15 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture concurrente. Ils cesseront d'opérer 15 minutes après l'heure idéale de passage du dernier concurrent ou au passage de la voiture balais après le passage de tous les concurrents.

Les équipages sont tenus de suivre les instructions de tout commissaire responsable d'un poste de contrôle.

CONTROLES DE PASSAGE (C.P)

Contrôles de passage « humains »

Les contrôles de passages « humains » sont des contrôles secrets ou non, ayant pour objectif de vérifier le respect de l'itinéraire par les concurrents et également pour veiller au respect du code de la route. A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet de contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation.

CP manqué, erroné, pas dans l'ordre : pénalités de 180 points

Contrôles de passage « Lettres »

Les contrôles de passages « lettres » sont des contrôles secrets matérialisés par des panneaux portant des lettres ou des chiffres. Ces panneaux sont installés de manière visible dans le sens du parcours à droite de la route. Les lettres / chiffres correspondants sont à inscrire sur le carnet de contrôle dans les cases prévues à cet effet. Seuls les lettres / chiffres positionnés sur le tracé réel du rallye sont à relever. L'équipage doit les inscrire dans les cases de son carnet de bord dans l'ordre où ils se présentent, au stylo indélébile et sans rature. Une inscription au crayon, ou effaçable, ou raturée, est considérée comme un CP manqué.

CP manqué, erroné, pas dans l'ordre : pénalités de 180 points

CONTROLE DE LA PROGRESSION DES PARTICIPANTS

Aucune notion de vitesse ni de régularité ne pourra entrer en ligne de compte pour l'établissement des classements.

Toutefois, via un dispositif de **contrôles horaires (C.H)**, les organisateurs appliqueront une limitation du temps de fonctionnement des infrastructures mises en place. Cette disposition est nécessaire pour éviter que les organisateurs n'attendent indéfiniment des participants trop obstinés, égarés ou rentrés chez eux sans prévenir.

CONTROLES HORAIRES (C.H)

Les contrôles horaires sont des contrôles non secrets délimitant un secteur de liaison où les participants sont tenus de respecter un temps imparti. A ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage. L'équipage doit attendre son heure idéale avant le panneau Jaune indiquant l'entrée de la zone de contrôle. L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur. L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage ou de celle qui la précède.

EXEMPLE :

Un équipage devant pointer à 18h58 sera considéré à l'heure, s'il se présente entre : 18h58min.00 sec. et 18h58 min.59 sec.

Toutefois pour les pointages de + 1 à + 8 minutes par rapport au temps idéal, il n'y aura pas de pénalité.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :

- Pour tout retard à partir de 9 minutes : **10 points** par minute ou fraction de minute avec un maximum de **150 points**.
- Pour toute avance: **20 points** par minute ou fraction de minute avec un maximum de **300 points**. Avance supérieure à 15 minutes = **EXCLUSION**
- Absence d'un visa de contrôle horaire ou contrôle horaire passé à l'envers ou arrivée au contrôle après le délai maximum autorisé (15 minutes) : **600 points**.

PARC FERME

L'accès au parc de départ et parcs de regroupement de la randonnée sont libres, néanmoins les assistances y sont interdites. Il n'y aura pas de parc fermé d'arrivée.

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

En raison du caractère amical de la manifestation aucune réclamation ne sera acceptée.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Le classement se fera par addition des points obtenus sur l'ensemble du parcours. L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera déclaré vainqueur.

En cas d'ex aequo, les équipages seront départagés en donnant d'abord l'avantage au véhicule le plus âgé, puis si besoin, à la cylindrée la plus faible.

ARTICLE 10. COUPES ET RECOMPENSES

CLASSEMENT GENERAL (aux 1^{er}, 2^e et 3^e).

L'organisateur se réserve le droit de distribuer des prix supplémentaires.

Les participants récompensés qui ne se présenteront pas personnellement perdront le bénéfice de leurs prix et coupes.

ARTICLE 11. APPLICATION DU REGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant adhère sans réserve au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

COMPORTEMENT

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants. Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera exclu.

DEPASSEMENTS







Un participant plus rapide doit dépasser la voiture qui le précède en respectant le Code de la Route et en tenant compte des conditions particulières du terrain. Tout participant, sur le point d'être doublé, doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet.

FORCE MAJEURE, ANNULATION DE L'EVENEMENT

En cas de force majeure, ou pour toute raison de sécurité, l'organisation se réserve le droit de procéder à tous les changements nécessaires durant l'événement, ordonnés ou non par les autorités, y compris une annulation partielle ou totale si les circonstances l'exigent.

Annexe III : PANNEAUX FIA STANDARDS DE CONTRÔLE DE RALLYE

Diamètre des panneaux de signalisation environ 70 cm

Sens du parcours	Nature du contrôle	Zone de contrôle			Sens du parcours
➤	Contrôle de passage	Panneaux jaunes Début zone de contrôle 	25m  CP	25m  Panneaux rouges Arret obligatoire Panneaux beiges Fin zone de contrôle	➤
➤	Contrôle horaire		25m  CH	25m 	➤

Toutes les distances sont approximatives